

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX Xtreme Lave-glaces avec antigel "Prêt-a-l'emploi -20°C"**Code du produit:** 232009, 232341, 232405, 232441, 232500**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC4 Produits antigel et de dégivrage**Emploi de la substance / de la préparation** entretien auto**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

145

Centre d'informations toxicologiques

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R10: Inflammable.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS02**Mention d'avertissement** Attention**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Mélange d'alcool avec tensides et glycol en solution aqueuse.

Nom du produit: SONAX Xtreme Lave-glaces avec antigel "Prêt-a-l'emploi -20°C"

(suite de la page 1)

Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXXX	éthanol F R11 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	25-50%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Reg.nr.: 01-2119456816-28-xxxx	éthylène-glycol Xn R22 STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302	5-10%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques	< 5%
parfums	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:** Enlever les vêtements sales**Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.**Après contact avec la peau:**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Eau pulvérisée

Poudre d'extinction

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX Xtreme Lave-glaces avec antigel "Prêt-a-l'emploi -20°C"

(suite de la page 2)

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Température de stockage recommandée: 20 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1920 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm

107-21-1 éthylène-glycol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 52 mg/m³, 20 ppm
Valeur à long terme: 26 mg/m³, 10 ppm

DNEL

64-17-5 éthanol

Oral	DNEL	87 mg/kg (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
Dermique	DNEL	206 mg/kg bw/day (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
		343 mg/kg bw/day (worker) (lon-term exposure - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	950 mg/m ³ (consumer) (acute short-tem exposure - local effects)
		114 mg/m ³ (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
		1900 mg/m ³ (worker) (acute short-tem exposure - local effects)
		950 mg/m ³ (worker) (long-term exposure - systemic effects)

107-21-1 éthylène-glycol

Dermique	DNEL	53 mg/kg bw/day (consumer) (long term (chronic) / systemic)
		106 mg/kg bw/day (worker) (long term (chronic) / systemic)
Inhalatoire	DNEL	7 mg/m ³ (consumer) (long term (chronic) / local)
		35 mg/m ³ (worker) (long term (chronic) / local)

PNEC

64-17-5 éthanol

PNEC	3,6 mg/kg (sediment (fresh water))
	2,9 mg/kg (sediment (sea water))
	0,63 mg/kg (soil)
	0,96 mg/l (water (fresh water))
	0,79 mg/l (water (sea water))

107-21-1 éthylène-glycol

PNEC	199,5 mg/l (STP)
------	------------------

(suite page 4)

Nom du produit: SONAX Xtreme Lave-glaces avec antigel "Prêt-a-l'emploi -20°C"

(suite de la page 3)

1,53 mg/kg (gro)
 20,9 mg/kg (sediment (fresh water))
 10 mg/l (water (intermittent release))
 10 mg/l (water (fresh water))
 1 mg/l (water (sea water))

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Dispositifs techniques de commande appropriés.**

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Equipement de protection individuel:**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas normal

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protection des mains: Pas nécessaire en cas normal

Protection des yeux: Pas nécessaire en cas normal

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

Forme: Liquide
Couleur: Bleu
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 6,0 - 7,0

Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.
Point d'ébullition: 78 - 200 °C

Point d'éclair 29 °C (EN ISO 1523)

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Non déterminé.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure: Limites d'explosivité des composants :
 éthanol:
 3,5Vol%
Supérieure: Limites d'explosivité des composants :
 éthanol:
 15Vol.%

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité à 20 °C: 0,96 - 0,97 g/cm³

Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur. Non déterminé.

Vitesse d'évaporation Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement miscible

(suite page 5)

Nom du produit: SONAX Xtreme Lave-glaces avec antigel "Prêt-a-l'emploi -20°C"

(suite de la page 4)

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Viscosité:

Temps d'écoulement à 20 °C 10 - 15 s (DIN EN ISO 2431/4mm)

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles: les agents oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aiguë:**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****64-17-5 éthanol**

Oral LD50 10470 mg/kg (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 401 Literaturdaten)

Inhalatoire LC50/4h 116,9 mg/l (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 403 Literaturdaten)

107-21-1 éthylène-glycol

Oral LD50 7712 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >3500 mg/kg (souris)

Inhalatoire LC50 / 6h >2,5 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:**de la peau:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

des yeux:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Toxicité par administration répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune des substances ne présentent des effets cancérogènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité** Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.**Toxicité aquatique:****64-17-5 éthanol**

EC50 / 48h 5012 mg/l (Ceriodaphnia Dubia)

ErC 50 72h 275 mg/l (Chlorella vulgaris) (OECD-Prüfrichtlinie 201)

LC 50 / 96 h 14200 mg/l (Pimephales promelas)

NOEC / 9 d 9,6 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 6)

CH-FR

Nom du produit: SONAX Xtreme Lave-glaces avec antigel "Prêt-a-l'emploi -20°C"

(suite de la page 5)

107-21-1 éthylène-glycol

EC20	>1995 mg/l (Bel)
EC50 / 48h	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC50 / 96 h	6500 - 13000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC 50 / 96 h	72860 mg/l (Pimephales promelas)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances tensioactives contenues dans le produit satisfont aux exigences de la réglementation européenne sur les détergents (EC/648/2004) pour la biodégradabilité ultime des tensioactifs dans les détergents.

107-21-1 éthylène-glycol

Biodegradation	90-100 % (-) (OECD 301A)
----------------	--------------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation**107-21-1 éthylène-glycol**

log POW	-1,36 log POW (-)
---------	-------------------

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchets dangereux selon l'ordonnance relative à la classification des déchets

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

- 1) Elimination/ produit
- 2) Elimination / emballage non nettoyé

20 01 13*	solvants
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 No ONU**

ADR, IMDG, IATA

UN1987

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

1987 ALCOOLS, N.S.A. (ETHANOL,
ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE)

IMDG, IATA

ALCOHOLS, N.O.S. (ETHANOL, ETHYL METHYL KETONE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

3 Liquides inflammables.

(suite page 7)

CH-FR

Nom du produit: SONAX Xtreme Lave-glaces avec antigel "Prêt-a-l'emploi -20°C"

(suite de la page 6)

Étiquette	3
IMDG, IATA	
	
Class	3 Flammable liquids.
Label	3

14.4 Groupe d'emballage	III
ADR, IMDG, IATA	

14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marine Pollutant:	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
---	-----------------------------------

Indications complémentaires de transport:	
--	--

ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E

"Règlement type" de l'ONU:	UN1987, ALCOOLS, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), ÉTHYLMÉTHYLÉTONE (MÉTHYLÉTHYLÉTONE)), 3, III
-----------------------------------	---

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnances européennes :
Catégorie Seveso (96/82/CE) : 6

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

R11 Facilement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

Acronymes et abréviations:

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentraion

log POW = Octanol / water partition coefficient

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 8)

CH-FR

Date d'impression : 20.08.2013

Numéro de version 3

Révision: 09.08.2013

Nom du produit: SONAX Xtreme Lave-glaces avec antigel "Prêt-a-l'emploi -20°C"

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

(suite de la page 7)

CH-FR